



*Montréal dans la perspective d'un Québec décentralisé*

Colloque organisé par la section montréalaise  
de la *Coalition pour un Québec des régions*

Présentation de la thématique

Texte rédigé par Paul Cliche,  
Montréal, octobre 2008

NOTE PRÉLIMINAIRE : Le texte qui suit constitue une mise en contexte et un état de situation des problématiques concernant la thématique de ce colloque. Il veut baliser les discussions qui auront lieu dans le cadre des deux tables rondes qui ponctueront la journée sans restreindre aucunement, bien entendu, les expressions d'opinion des panellistes et des participant-e-s. Les points de vue qui y sont exprimés sont ceux des organisateurs de l'événement. Ils n'engagent pas la Coalition pour un Québec des régions.

**Thème principal :**

Montréal dans la perspective d'un Québec décentralisé p. 2

**Premier sous-thème :**

- 1.0 Montréal, métropole du Québec p. 2
- 1.1 Montréal dans le contexte de la métropolisation nord-américaine p. 3
- 1.2 Les principaux enjeux auxquels Montréal fait face p. 3
- 1.3 L'accent sur l'agglomération centrale plutôt que sur la région métropolitaine p. 4
- 1.4 La CMM n'a pas réussi à créer une identité métropolitaine p. 5
- 1.5 L'enchevêtrement institutionnel du Montréal métropolitain p. 6
- 1.6 L'accentuation du présidentielisme avec la montée en puissance du maire p. 7
- 1.7 Prendre en compte le territoire fonctionnel, c'est-à-dire la région métropolitaine p. 8

**Deuxième sous-thème :**

- 2.0 Rétablir le contact entre Montréal et les régions
- 2.1 Deux pôles complémentaires et non opposés p. 9
- 2.2 Montréal-Rimouski : première expérience de collaboration à étendre dans les autres régions p. 9
- 2.3 Un Québec pluriel dans ses territoires interdépendants et complémentaires p. 10

**Nos panellistes et l'animateur des tables rondes p. 11**

## Montréal dans la perspective d'un Québec décentralisé

Fondée en 2007, la Coalition pour un Québec des régions revendique la décentralisation de pouvoirs, jusqu'ici concentrés à Québec, en vue de l'instauration d'un régime de démocratie territoriale qui se traduirait notamment par la mise en place de véritables gouvernements régionaux élus et autonomes.<sup>1</sup>

Afin de définir de façon collective ce régime de démocratie régionale, la Coalition organise des **États généraux du Québec des régions**. D'ores et déjà, ces assises se veulent une assemblée constituante réunissant des citoyens provenant des 17 régions administratives actuelles du Québec. Ils ne relèveront d'aucune structure institutionnelle, gouvernementale ni municipale.

Les participant-e-s à ces États généraux citoyens seront invité-e-s à préciser notamment les pouvoirs et les principales sources de revenus qui devraient être dévolus à ces gouvernements régionaux. Plusieurs autres sujets seront également discutés qui pourraient se retrouver dans une éventuelle Constitution québécoise, dont le statut dont jouirait la métropole dans un Québec décentralisé.<sup>2</sup> D'où le thème du présent colloque organisé par la section montréalaise de la Coalition pour un Québec des régions qui a pour but de lancer une discussion et une réflexion publiques sur le sujet.

Dans ce cadre, les organisateurs posent les questions suivantes :

- Quel rôle devrait jouer et de quels moyens devrait disposer la métropole pour faire face aux enjeux auxquels elle sera confrontée dans un Québec remodelé où les régions seraient appelées à jouer un rôle beaucoup plus important que maintenant?
- De plus, quel territoire devrait occuper la région de Montréal dans un tel contexte? Celui de l'agglomération centrale, c'est-à-dire l'île de Montréal, ou celui de la région métropolitaine aussi appelée le Grand Montréal?

D'où le premier sous-thème du colloque : **Montréal, métropole du Québec**.

- Comment la métropole et les autres régions du Québec peuvent-elles se compléter et se renforcer mutuellement plutôt que de s'ignorer ou d'avoir des relations discordantes?

D'où le deuxième sous-thème du colloque : **Rétablir le contact entre Montréal et les régions**.

### 1.0 Montréal, métropole du Québec

En juin dernier, l'Assemblée nationale a adopté la loi 22 qui, entre autres dispositions, a reconnu (enfin) à la ville de Montréal le statut de métropole du Québec. Elle s'est inscrite dans la même lignée que la kyrielle de

---

<sup>1</sup> Pour se renseigner davantage sur la nature, les objectifs et les activités de la Coalition pour un Québec des régions, consulter son site : [www.libererlesquebecs.com](http://www.libererlesquebecs.com)

<sup>2</sup> Pour avoir plus de renseignements sur les questions qui devraient être discutées lors des États généraux, consulter également le site de la Coalition dont l'adresse est indiquée ci-haut. Y prendre connaissance du Cahier de participation des États généraux du Québec des régions.

lois qu'ont fait voter à tour de rôle les gouvernements péquiste et libéral, depuis huit ans, dans le cadre de la réorganisation des structures municipales dans la région de Montréal.

## 1.1 Montréal dans le contexte de la métropolisation nord-américaine

Il existe dans le monde quelque 300 agglomérations urbaines de plus d'un million d'habitants dont une vingtaine possèdent une population de plus de 10 millions.<sup>3</sup> Ces métropoles représentent les moteurs de l'économie mondiale. Alimentées par diverses forces économiques sociales, culturelles et institutionnelles, elles rayonnent dans leur périphérie respective qui est souvent de dimension considérable.

Le professeur Marc-Urbain Proulx, codirecteur du Centre de recherche sur le développement territorial, a analysé le positionnement de Montréal et de sa région en Amérique du Nord particulièrement.<sup>4</sup> Il note d'abord que Montréal, qu'il appelle la « Global City-Region québécoise », possède plusieurs atouts dans le jeu de la globalisation des échanges, grâce aux créneaux de l'aérospatial, de l'aluminium, des technologies informationnelles, du pharmaceutique, des biotechnologies et du papier. Selon lui, plusieurs facteurs expliquent cette réussite : masse critique de travailleurs qualifiés, infrastructures de transport et de communication, centres de recherche et de développement, services supérieurs spécialisés, enseignement supérieur, allègements fiscaux bien ciblés auxquels s'ajoutent des facteurs plus impondérables comme la qualité de vie, le bouillonnement culturel et l'identité québécoise.

Mais la localisation de Montréal et de sa région ne les favorise pas, par rapport à Vancouver ou à Seattle, à cause de son éloignement relatif des pôles asiatiques en forte émergence qui constituent actuellement la principale zone mondiale de croissance. La « périphérisation » de Montréal dans l'économie mondiale s'avère double en réalité, car on assiste aussi en Amérique du Nord à un lent déplacement des populations et des activités des pôles jadis très prospères du Nord-Est (New York, Boston, Détroit) vers les pôles émergents du Centre-Sud des États-Unis (Phénix, Denver Austin).

Au Canada, Toronto a pris, au milieu du XXe siècle, le relais de Montréal comme principal pôle urbain. Devenue pôle secondaire, cette dernière a perdu la majeure partie de sa périphérie ouest au profit de la nouvelle métropole canadienne, mais aussi au bénéfice de nouveaux pôles comme Calgary, Edmonton, Vancouver.

## 1.2 Les principaux enjeux auxquels Montréal fait face

Comme toutes les grandes villes, la métropole québécoise doit faire face aux défis de l'heure aussi bien sur les plans de la restructuration économique, du vieillissement démographique, de la diversité culturelle et de l'immigration, des risques d'exclusion sociale, de la complexité de ses structures politiques et administratives. Des enjeux aussi cruciaux existent également quant aux questions relatives à la qualité de

---

<sup>3</sup> Selon le dernier recensement canadien, celui de 2006, la région métropolitaine de Montréal, aussi appelée le Grand Montréal, dénombre 3,5 millions d'habitants, ce qui représente 46,8% de la population du Québec. C'est la 16<sup>e</sup> région métropolitaine en Amérique du Nord quant à sa taille démographique. Elle se classe parmi les 100 régions métropolitaines les plus peuplées à l'échelle mondiale. Source : *Perspective Grand Montréal*, numéro de juillet 2007. Bulletin publié par la Communauté métropolitaine de Montréal.

<sup>4</sup> Lire son texte publié sur le site [www.Panaorama-quebec.com](http://www.Panaorama-quebec.com) sous le titre *Montréal dans son espace*.

vie et à l'environnement urbain dans l'optique du développement durable, dans les domaines du développement économique et social, des productions culturelles, etc.

Face aux problématiques qui la guettent, la métropolisation implique aussi de s'interroger sur les modalités de la participation des citoyens aux décisions politiques. Cet enjeu est d'autant plus crucial dans le cas de Montréal qu'il faut bien constater qu'une nécessité aussi pressante que la réforme démocratique et la participation des citoyens aux prises de décisions n'a même pas été mentionnée dans le Livre blanc menant à la présentation de la loi 170 pas plus que dans cette dernière.

Cet enjeu n'a pas fait partie non plus du débat public entourant la réforme qui a été monopolisé par les élites économiques, les médias et certains conseils de ville alors que les mouvements sociaux et communautaires ont brillé par leur absence.<sup>5</sup> On a plutôt discuté *ad nauseam* alors des seuls enjeux administratifs, fiscaux et techniques.<sup>6</sup>

À ce chapitre, le Sommet citoyen de Montréal et le Réseau national pour la démocratie municipale ont mis au point chacun un *agenda citoyen pour la démocratie participative* ayant plusieurs points en commun qui pourraient servir de document de référence.<sup>7</sup>

### 1.3 L'accent sur l'agglomération centrale plutôt que sur la région métropolitaine

Compte tenu de la fragmentation de la région métropolitaine de Montréal au plan institutionnel, des travaux de prospective engagés au début des années 1990, notamment ceux de la commission Pichette (Groupe de travail sur Montréal et sa région), ont insisté sur la nécessité qu'une éventuelle réforme se fasse à une échelle territoriale très large. Les projections étaient alors unanimes: le salut de Montréal ne pourrait passer que par un système de gouvernance métropolitaine se démarquant des institutions classiques incarnées par les municipalités. On préconisait la création d'institutions métropolitaines fortes permettant de pallier la fragmentation de la région sous cet aspect.

C'est dans ce contexte que le gouvernement québécois a annoncé, à la fin des années 1990, la mise en chantier d'une réforme des institutions locales. Un consensus s'est alors dégagé pour que la réorganisation s'effectue à l'échelon de la région métropolitaine tout en maintenant des municipalités pour la gestion de proximité. Mais l'histoire ne s'est pas déroulée comme on l'avait prévu.

Suite à une démarche entreprise par les maires des cinq plus grandes villes du Québec, le gouvernement Bouchard a plutôt fait voter, en 2000, une loi imposant la fusion de quelque 200 municipalités attenantes

---

<sup>5</sup> Marcel Sévigny, ex-conseiller municipal et militant urbain à Montréal depuis 40 ans, a développé ce point dans un article intitulé *Une nouvelle gauche municipale? Pas de printemps en vue* publié dans le numéro hiver-printemps-été 2008 de la revue *Possibles*, pages 153 à 171.

<sup>6</sup> Les personnes qui désirent plus d'information sur ce sujet peuvent se référer à une conférence intitulée *Haro néolibéral sur les villes et réponses du mouvement urbain* prononcée par Anne Latendresse, professeure à l'UQÀM le 6 décembre 2007 lors d'un stage à l'INRS-Civilisation, Culture et Société.

<sup>7</sup> L'agenda citoyen du Réseau national sur la démocratie municipale est reproduit sur le site [www.dabordsolidaires.ca](http://www.dabordsolidaires.ca) et celui du Sommet citoyen de Montréal sur le site [www.ecologieurbaine.net](http://www.ecologieurbaine.net) au chapitre démocratie.

aux villes centres de presque toutes les autres régions du Québec.<sup>8</sup> Dans ce cadre, la région métropolitaine de Montréal, qui à l'origine devait être le cœur de la réforme sinon son unique objet, a été découpée en trois blocs avec sur son île centre une mégaville intégrant les 28 municipalités existantes.

Ce dénouement inattendu s'explique en partie par le fait que le premier ministre Bouchard, d'abord hostile à la formule *une île une ville* chère à l'ex-maire Jean Drapeau, semble avoir acquis peu à peu la conviction que les élites montréalaises devaient être les seules à garder la maîtrise des grandes orientations de la métropole. Il reconnaissait ainsi la place particulière que la ville de Montréal joue dans le système politique québécois.

Le gouvernement n'a donc pas créé une métropole comme ça s'était produit à Toronto en 1997, mais trois villes centres : Montréal, Longueuil et Laval (où la fusion remontait à 1965). Et il a conçu la réorganisation municipale sur trois paliers : la Communauté métropolitaine de Montréal, une agence de planification stratégique regroupant 82 municipalités; un lieu de gouvernement au niveau de l'île de Montréal (la mégaville) et les arrondissements au niveau inframunicipal.

Suite au référendum sur les défusions de 2004 - que le gouvernement Charest a tenu pour satisfaire aux revendications des élus de plusieurs municipalités fusionnées - ce dernier a dû ajouter un quatrième maillon à cet ensemble institutionnel déjà complexe : le niveau supramunicipal avec un conseil d'agglomération regroupant Montréal et les 15 villes reconstituées sur l'île. Le poids politique de chaque municipalité membre y est proportionnel à son importance démographique, soit 87% dans le cas de la ville centre qui exerce donc un contrôle absolu sur toutes les décisions. Un autre conseil d'agglomération a dû aussi être créé sur la Rive-Sud où les défusions ont eu un impact encore plus grand qu'à Montréal.

#### **1.4 La CMM n'a pas réussi à créer une identité métropolitaine**

Au niveau régional, après avoir étudié la possibilité de mettre en place des organismes se rapprochant du gouvernement métropolitain, le gouvernement a donc opté pour une structure plus « légère ». La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Les analystes sont unanimes à constater que cet organisme de planification n'a pas réussi jusqu'ici à faire adhérer les citoyens au concept de région métropolitaine ni à y développer un sentiment d'appartenance

C'est donc dire qu'encore aujourd'hui l'idée d'une citoyenneté métropolitaine reste utopique. La communauté métropolitaine, à laquelle on accole parfois l'appellation de « club privé des maires », est un espace public de délibération politique, mais uniquement pour les élus qui siègent à huis clos lorsqu'ils prennent des décisions importantes. Elle ne rejoint pas les citoyen-ne-s.

Un obstacle majeur à l'émergence d'une pensée métropolitaine à Montréal réside également dans l'absence chez les élus locaux d'un consensus sur un modèle de gestion métropolitaine, car ces derniers ont des intérêts opposés. Les élus de l'île de Montréal et de Laval semblent prêts à s'engager dans une coopération métropolitaine, mais ils font face aux élus des couronnes nord et sud qui, craignant l'hégémonie de Montréal et voulant protéger leur autonomie municipale, défendent farouchement le statu

---

<sup>8</sup> Dans l'ensemble du Québec, c'est un total de 242 municipalités qui ont été regroupées ou fusionnées pour former 42 nouvelles villes.

quo. Selon ces derniers, la coopération inter municipale doit demeurer volontaire, basée sur des solutions flexibles et libre d'une contribution fiscale.<sup>9</sup>

On a encore constaté cet état d'esprit plus tôt cette année lors de l'épisode du débat sur les péages alors que les maires des couronnes nord et sud ont tiré à boulets rouges sur la proposition du maire de Montréal rendant tout compromis, voire même, toute discussion impossible. Un autre facteur important réside dans le fait que les dirigeants de la CMM sont délégués par les municipalités membres pour défendre leurs intérêts et non élus directement par la population pour remplir cette fonction.

En résumé, la CMM ne rencontre qu'une des cinq conditions que le politologue Weber pose pour constater l'émergence d'un nouvel espace public, soit le développement de politiques intégrées. Dépourvue de pouvoirs de taxation et exclue de la prestation de services publics, elle n'est pas une institution forte permettant de pallier la fragmentation institutionnelle de la région. L'appui mitigé qu'elle reçoit du gouvernement actuel qui accorde plus d'importance aux conférences des élus; l'absence aussi de coalitions politiques régionales qui se préoccuperaient d'enjeux précis ainsi que l'absence de participation et de sensibilisation des citoyens constituent autant d'autres facteurs négatifs

## 1.5 L'enchevêtrement institutionnel du Montréal métropolitain

Après bientôt une décennie de chambardements apportés par une kyrielle de lois, dont la loi 22 est la plus récente, et une pluie de décrets gouvernementaux, on se retrouve donc avec une région métropolitaine beaucoup plus fragmentée qu'il y a 25 ans sur le plan institutionnel. C'est en quelque sorte un spaghetti politico-administratif dont l'enchevêtrement apparaît inéluctable.

Qu'on en juge par l'énumération suivante :

- Au palier municipal, il y a la **ville** de Montréal avec ses **19 arrondissements** décentralisés au niveau inframunicipal;
- au palier supramunicipal, il y a l'**agglomération** de l'île de Montréal qui compte 16 municipalités dont 15 reconstituées suite aux défusions. Elles sont regroupées dans un **Conseil d'agglomération** dominé par la ville de Montréal. Ce dernier administre quelque 60% des ressources financières des municipalités membres. Un autre conseil d'agglomération a aussi été mis sur la **Rive-Sud** qui regroupe Longueuil et quatre villes défusionnées;
- à l'échelle métropolitaine, il y a une agence de planification et de coordination, la **Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)** y réunit 82 municipalités regroupées, dans ce qu'on appelle cinq régions à ce niveau : l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la ville de Laval, la couronne nord et la couronne sud. Les municipalités membres continuent à prendre en charge la prestation des services publics; ce qui explique la multiplication des **régies intermunicipales**;
- la Communauté métropolitaine n'est pas le seul intervenant à son niveau. Elle doit composer avec d'autres organismes dans des domaines comme le transport en commun et la promotion du développement économique, notamment l'**Agence métropolitaine de transport (AMT) et Montréal international**;

---

<sup>9</sup> Cette analyse provient d'une communication présentée par Mariona Tomåas, alors doctorante en études urbaines à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société lors d'un colloque sur les nouveaux enjeux urbains tenu en mai 2006.

- le Montréal métropolitain est aussi recoupé par **cinq régions administratives** différentes relevant de Québec (Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides Lanaudière). Chacune de ces régions administratives est dotée d'une **Conférence des élus (CRÉ)**. Plusieurs ministères provinciaux et fédéraux surimposent aussi leur découpage particulier;
- il faut aussi compter **14 municipalités régionales de comté (MRC)**;
- cet enchevêtrement est encore complexifié par l'ajout de quelques dizaines de **circonscriptions électorales** provinciales et fédérales ainsi que de **commissions scolaires**.

Tous ces organismes sont constamment en interaction et s'opposent souvent l'un à l'autre.

## 1.6 L'accentuation du présidentielisme avec la montée en puissance du maire

Selon Louise Quesnel, professeure à l'Université Laval<sup>10</sup>, la réorganisation municipale a donné lieu à un redéploiement du pouvoir local très favorable à une montée en puissance du maire qui se voit accorder le monopole de représentation dans plusieurs cas.

Voici des exemples illustrant l'omnipotence du maire de Montréal qui est le politicien le plus puissant dans sa juridiction au Canada :

- Au niveau de la ville, le maire nomme et peut démettre les membres du comité exécutif qui, siégeant à huis clos, prend toutes les décisions importantes que le conseil municipal est appelé à entériner par la suite.
- Le maire qui choisit les représentants de Montréal au conseil d'agglomération de l'île de Montréal qu'il préside et où il joue le rôle d'un genre de préfet. Cette instance draine 60% des ressources financières des municipalités membres de l'agglomération et Montréal.
- Le maire de Montréal préside aussi le comité exécutif et le conseil de la Communauté métropolitaine.

Aux trois niveaux, les pouvoirs se trouvent ainsi concentrés entre les mains d'un petit groupe d'élus entourant le maire qui prennent leurs principales décisions à huis clos, loin du regard des citoyens. L'accentuation du présidentielisme municipal est donc très marquée depuis la réforme de 2000.<sup>11</sup>

Quant au pouvoir des conseillers municipaux montréalais, il a subi un repli sur les dossiers relevant des arrondissements puisque les dossiers métropolitains et ceux de l'agglomération leur échappent complètement, d'une part, et que, d'autre part, ils ne jouent la plupart du temps qu'un rôle de figurant au conseil municipal quant aux dossiers relevant de la ville qui représentent à peine 25% des ressources financières de la métropole.<sup>12</sup>

<sup>10</sup> L'analyse qui suit fait partie des observations faites par la professeure Quesnel dans le cadre d'un séminaire tenu, en mai 2005, par le Réseau universitaire d'études urbaines et régionales (VRM) sur le thème *La réorganisation municipale au Québec ou l'histoire sans fin*.

<sup>11</sup> Une analyse semblable peut être transposée au niveau des arrondissements de Montréal où la fonction de maire, dont les titulaires sont eux aussi élus au suffrage universel., est de nature présidentielle. Les vertus de la décentralisation, qui est censée rapprocher les citoyens des centres de décision et favoriser la démocratie participative, sont détruites en bonne partie par la concentration des pouvoirs aux mains de ces derniers et de leur entourage immédiat.

<sup>12</sup> Il ne reste guère au niveau central à la ville de Montréal que le service des finances, le corporatif et les ressources humaines.

## 1.7 Prendre en compte le territoire fonctionnel, c'est-à-dire la région métropolitaine

« *Le défi de la gouvernance métropolitaine doit être relevé pour assurer le développement de la région métropolitaine de Montréal et de Québec* ». Le haut fonctionnaire québécois qui a fait cette affirmation lors d'un colloque tenu en 2005 sur la réorganisation municipale au Québec, Yves Lafortune,<sup>13</sup> s'est dit d'avis qu'une réponse adéquate à ce défi doit passer par la mise en place d'institutions municipales intégrant les problématiques de ces deux régions, c'est-à-dire « *assureraient une prise en compte du territoire fonctionnel qui lie la géographie et les activités socio-économiques* ».

Se livrant à une réflexion sur le même sujet, il y a quelques mois, Roméo Bouchard, coordonnateur de la Coalition pour un Québec des régions, a écrit dans une note interne intitulée *Que faudrait-il pour que la métropole (Montréal) et la capitale (Québec) soient vraiment des régions ?* : « *Si on veut donner une existence politique et économique aux régions dans un Québec décentralisé, il va falloir se rapprocher le plus possible des territoires qui peuvent permettre une dynamique politique sociale et économique intégrée. Dans le cas de la métropole et de la capitale nationale, il est indispensable de délimiter un territoire régional assez proche des actuelles communautés métropolitaines tout en prévoyant des structures de participation efficaces* ».

Et Roméo Bouchard de conclure : « *La 'région politique' n'est-elle pas la structure métropolitaine tout indiquée pour remplacer les communautés métropolitaines et les conseils d'agglomération (actuels) qui ne fonctionnent pas très bien? La mission des gouvernements régionaux sera précisément de rendre possibles cette intégration et cette prise en charge territoriales. C'est une des conditions pour que le Québec des Régions puisse prendre forme* ».

Dans la même veine, le Cahier de participation aux États généraux du Québec des Régions, que notre Coalition a publié il y a quelques mois, pose les questions suivantes au chapitre de la métropole<sup>14</sup> :

*11.1 Pour clarifier le rôle de Montréal par rapport au reste du Québec, la Constitution devrait-elle consacrer le statut particulier de métropole pour la région de Montréal et assurer au gouvernement régional de Montréal l'autonomie et les moyens nécessaires pour s'affirmer dans le monde comme métropole du Québec?*

*11.2 Pour assurer une planification cohérente de la métropole et corriger les séquelles de fusions et défusions dans cette région, la Constitution devrait-elle préciser que la région de Montréal devrait coïncider avec les frontières de la Communauté métropolitaine de Montréal? Ou (encore) constituer une collectivité territoriale distincte?*

---

<sup>13</sup> Extrait de l'intervention faite par Yves Lafortune, directeur de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles au ministère des Affaires municipales et des Régions, lors du colloque tenu par le réseau Villes, Régions, Monde (VRM) le 18 mars 2005 sur la réorganisation municipale au Québec.

<sup>14</sup> Voir le Cahier de participation à l'article 11 : La métropole, page 47

## 2.0 Rétablir le contact entre Montréal et les régions

### 2.1 Deux pôles complémentaires et non opposés

Dans la première partie du Cahier de participation aux États généraux du Québec des régions, où on fait le portrait des 17 régions du Québec, le texte suivant porte sur Montréal<sup>15</sup> :

*« Le fossé qui s'est creusé entre Montréal – où tout est concentré sur le plan socio-économique – et le reste du Québec est une menace pour l'avenir du Québec. Montréal ne peut être isolée du reste du Québec. Elle peut être tentée de se suffire elle-même et d'oublier l'importance de ses racines territoriales et culturelles, de son lien vital avec les régions périphériques qui l'alimentent. Mais sans ces régions, Montréal est une tête sans corps. Et les régions, un corps sans système nerveux. »*

*« Par contre, les régions ont besoin de Montréal pour s'ouvrir au monde. Il faut refaire le contact entre Montréal et les régions périphériques. Sinon Montréal risque d'oublier ses racines et de se priver de ressources inestimables. Et les régions risquent d'être définitivement écartées de la nouvelle économie centrée sur les grandes villes ou réduites à lui servir de réservoir en ressources naturelles et humaines. »*

*« Les deux pôles doivent être complémentaires et non opposés »*

De retour d'une tournée des régions du Québec, Isabelle Hudon, présidente de la Chambre de commerce métropolitaine de Montréal, lançait un message semblable dans *Le Devoir* ce printemps : *« Les régions, la capitale et la métropole connaissent toutes des défis aussi majeurs que différents. Malgré ces différences, nous serons mieux placés pour relever ces défis si nous travaillons ensemble, en toute complémentarité. Ainsi, plutôt que d'entretenir les rivalités, il faut valoriser nos points communs (...) »*<sup>16</sup>

### 2.2 Montréal-Rimouski : une première expérience de collaboration à étendre dans les autres régions

Joignant le geste à l'écrit, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a organisé la visite, le 4 septembre dernier, d'une délégation montréalaise à Rimouski ayant à sa tête le maire de la métropole, Gérald Tremblay. Composée principalement de dirigeants et d'hommes d'affaires du secteur maritime ainsi que de celui des technologies de l'information et des communications, la délégation a posé les premiers jalons d'une collaboration entre les deux villes dans ces secteurs.

Madame Hudon a alors souligné la *« réelle complémentarité économique et industrielle »* existante entre les deux villes. *« Il est dans notre intérêt, ainsi que dans celui de l'ensemble du Québec, de poser des jalons dans le but de la développer, la stimuler et la consolider afin d'en tirer davantage profit »*, a-t-elle ajouté.

Quant au maire Tremblay, il a déclaré que les deux villes, qui partagent des créneaux d'excellence qui leur sont propres, ont intérêt à mettre leurs connaissances et leur expertise en commun afin de développer des

---

<sup>15</sup> Voir le Cahier de participation à la page 13 le texte intitulé *06 Montréal - Métropole, point de rencontre avec la planète*.

<sup>16</sup> Voir dans la page Idées du journal *Le Devoir*, numéro du 18 avril 2008.

avenues de collaboration. Il a dit espérer que ces rencontres permettront d'établir des partenariats à long terme et des projets entre les entreprises des deux villes. « *Nous avons de nombreux défis communs à relever dans un contexte de mondialisation des marchés. C'est pourquoi il importe de consolider de tels liens* », a noté le maire de Montréal.

Des collaborations semblables indiquent la voie à suivre. Espérons qu'il s'en initiera avec d'autres agglomérations régionales dans les prochaines années et qu'elles déborderont dans d'autres domaines comme le socio-culturel.

## 2.3 Un Québec pluriel dans ses territoires interdépendants et complémentaires

Pour conclure cette présentation de la thématique du colloque, lire ci-après une analyse du professeur Marc-Urbain Proulx sur l'interdépendance et la complémentarité des différentes régions ou territoires du Québec.<sup>17</sup> Nous la reproduisons avec l'obligeante permission de son auteur :

« Plusieurs analystes ont proposé une vision d'un Québec dual "centre – périphérie" qui place généralement le géant Montréal en relations inégales avec les régions. Un deuxième modèle plus nuancé, largement véhiculé, propose le triptyque "région métropolitaine – régions centrales – régions périphériques". Le modèle du "système urbain" quant à lui possède l'avantage de considérer un ensemble de pôles primaires, secondaires et tertiaires et leur zone réciproque de rayonnement, y compris Montréal et ses couronnes périurbaines. Un autre modèle d'analyse s'ancre sur les échelles découpées et institutionnalisées, soit les municipalités, les MRC (municipalités régionales de comtés) et les régions administratives.

"Utiles pour comprendre certains phénomènes, ces modèles s'avèrent néanmoins insatisfaisants pour illustrer la complexité des territoires qui composent l'espace Québec. Plusieurs formes territoriales pertinentes échappent à ces modélisations trop générales, d'une part, pour illustrer la finesse des territorialités qui s'affirment et, d'autre part, pour saisir la dynamique spatiale qui ne respecte pas toujours les découpages établis. Une nouvelle vision d'un Québec pluriel dans ses territoires interdépendants et complémentaires s'avère nécessaire, même si elle n'est pas simple à confectionner.

« Une telle vision devra tenir compte bien sûr de la grande région métropolitaine de Montréal, mais aussi des cinq autres selon leurs caractéristiques propres soit Gatineau, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay. Vision globale du Québec qui devra incorporer les territoires nordiques, leurs bassins et gisements de ressources, leurs axes de pénétration et leurs pôles de développement. Elle devra considérer aussi les corridors de développement comme celui de la Beauce, des Laurentides, de Charlevoix, de la Basse-Mauricie, etc. ainsi que les zones de spécialisation économique comme la Boréale, les terroirs de l'agriculture, les bassins maritimes, les technopoles, les parcs technologiques, la Vallée de l'aluminium, les Cités de la nouvelle économie, les complexes récréotouristiques, les milieux de villégiature, etc.

« Bref, l'espace du Québec n'est pas qu'un grand centre métropolitain et le reste en périphérie. Il est composé de nombreux territoires qui sont en relations entre eux, avec la métropole mais aussi avec le monde. À titre d'exemple, la ville de Sept-Îles puise des ressources naturelles dans ses territoires de

---

<sup>17</sup> M. Proulx est professeur d'économie régionale à l'Université du Québec à Chicoutimi, directeur de la revue *Organisations & Territoires*, ainsi que codirecteur du Centre de recherche sur le développement territorial. Il participera comme panelliste à la table ronde où on discutera des relations entre Montréal et les régions lors du colloque du 8 novembre.

rayonnement, exporte directement son fer, son poisson et son aluminium à travers le monde et utilise les services spécialisés (génie, finance, droit, informatique...) de la métropole Montréal. Il en est de même pour Granby qui collecte son lait sur l'ensemble du Québec pour le transformer dans des mégas usines et le redistribuer ensuite partout, notamment à Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn. En réalité, tous les territoires du Québec vivent l'interdépendance et cherchent les complémentarités. Ils doivent aussi s'occuper de leurs « affaires territoriales » par l'entremise de la gestion publique de responsabilités décentralisées adéquatement. »

## NOS PANELLISTES

### Gérard Beaudet

Gérard Beaudet est professeur titulaire et directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Il est diplômé en architecture (1977) et en urbanisme (1980). Il a commencé sa carrière de professeur à l'Institut d'urbanisme en 1989 après avoir travaillé près de 10 ans à la Sotar. Ses principaux champs d'intérêt sont le patrimoine, la régénération urbaine, la morphologie urbaine, l'urbanisme métropolitain, le paysage, l'aménagement touristique, ainsi que la mobilité.

Depuis la fin des années 1980, M. Beaudet a participé à plus de deux cents colloques, congrès et activités professionnelles. Il compte de nombreuses publications et entrevues dans les médias écrits et électroniques. Il a participé à plusieurs émissions d'affaires publiques et publié régulièrement des analyses et des textes d'opinion dans les quotidiens montréalais.

Il est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et a été vice-président du comité francophone d'Icomos Canada (1991-96); président d'Héritage Montréal (1997-2000); récipiendaire du prix Hans Blumenfeld de l'OUQ (2003), du prix Robert-Lionel-Séguin (2006) de l'APMAQ; membre du Club des diplômés émérites de l'Université de Montréal (2002); personnalité centre-ville de l'année (2004) du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales du Québec.

### Danielle Bellange

Danielle Bellange est conseillère à Saint-Placide qui fait partie de la MRC des Deux-Montagnes et Sud de Mirabel. Elle a en charge les dossiers du logement social pour les aîné-es, de l'actualisation de la politique culturelle et, conjointement avec le maire, de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (site d'enfouissement de Lachute). Elle est coordonnatrice du Réseau national sur la démocratie municipale (RNDM) mis en place en 2006 par le mouvement non partisan D'Abord solidaires. Considérant le rôle joué par les municipalités dans les grands enjeux de société au Québec, ce réseau veut contribuer à l'appropriation citoyenne de ces derniers et au développement intégré de la démocratie représentative, participative et délibérative.

Mme Bellange a été enseignante à Matane où elle a vécu 20 ans et a été présidente de la Chambre de Commerce. Elle a participé à la création d'une entreprise de Pinceaux à Trois-Rivières où elle a été aussi une élue scolaire et coordonné le Centre d'entrepreneuriat du Coeur du Québec. Plus tard, elle a développé le tout premier service de traiteur de fine cuisine amérindienne au Québec. De retour dans la région métropolitaine, elle a participé à la création d'une entreprise de café biologique et équitable à Blainville et a participé dès le début à la mise en place du processus de certification équitable au Canada. Elle a

représenté les femmes des Laurentides pendant cinq ans sur le conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec ( FFQ) où elle a dirigé le Comité femmes et mondialisation.

## **Louis Bernard**

Louis Bernard a étudié à l'Université de Montréal et au London School of Economics and Political Science (Université de Londres). Il est avocat et docteur en droit. Il a passé plusieurs années dans la Fonction publique québécoise. Il a été notamment responsable des relations fédérales-provinciales, chef de cabinet de l'Opposition, chef de cabinet du Premier ministre et secrétaire général du Conseil exécutif sous les Premiers ministres René Lévesque, Pierre-Marc Johnson et Jacques Parizeau. Il a également œuvré dans le secteur privé comme membre de la haute direction de la Banque Laurentienne du Canada de 1987 à 1999.

À titre de consultant, il a notamment agi comme négociateur du Québec dans les négociations avec les autochtones et comme mandataire du gouvernement dans le dossier de la réforme municipale à Montréal et dans celui du financement du transport en commun dans la région montréalaise. M. Bernard a été président du Comité aviseur sur le Fonds de lutte à la pauvreté. Il a également été président du conseil d'administration de l'Institut de cardiologie de Montréal et membre du conseil de la Place des Arts, du Musée des Beaux-Arts de Montréal et de l'Industrielle Alliance. Il est aussi officier de l'Ordre national du Québec et récipiendaire du Prix d'excellence de l'Institut d'administration publique du Québec et de la Médaille d'or Vanier de l'Institut d'administration publique du Canada.

## **Gaétan Châteauneuf**

Gaétan Châteauneuf est président du conseil central du Montréal métropolitain-CSN depuis juin 2007. Membre du forum des partenaires socio-économiques de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), il assume la présidence de ce dernier ainsi que la 2<sup>ième</sup> vice-présidence au sein de l'exécutif de la CRÉ. Il représente aussi le milieu syndical au Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal dont il assume la présidence.

Entré à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) en 1977 comme mécanicien d'autobus, il a occupé différentes fonctions au sein du Syndicat de l'entretien de la STCUM (représentant de département, secrétaire, agent de grief) et il en a été président de 1991 à 2001. De 2001 à 2007, il a été vice-président du Conseil central du Montréal métropolitain responsable de l'action politique, de l'environnement et du transport en commun.

M. Châteauneuf est vice-président du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) qui revendique une réforme en profondeur du système électoral au Québec afin d'instaurer un scrutin proportionnel.

## **Isabelle Hudon**

Depuis 2005, Isabelle Hudon est présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, où elle est entrée en service en 2002. Depuis son accession à la tête de l'organisation, elle déploie son énergie au bénéfice d'une seule et grande cause : Montréal ! Dotée d'un sens aigu du leadership, elle cumule plus d'une quinzaine d'années d'expérience dans le domaine des affaires publiques et des communications, tant dans le secteur public que privé. Au cours de sa carrière,

elle occupe des postes importants chez Bell Solutions globales, à l'Agence spatiale canadienne, chez Bombardier Aéronautique, à BCE Média et travaille pour différents cabinets et ministères fédéraux.

Mme Hudon préside les conseils d'administration de la Société du Havre de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et de la Fondation les petits trésors de l'Hôpital Rivière-des-Prairies . Elle siège également au sein de nombreux autres. Elle est l'une des récipiendaires 2005 du Canada's Top 40 Under 40™ (les 40 Canadiens les plus performants de moins de 40 ans) et a été reconnue en 2006 parmi les 100 femmes les plus influentes du Canada par Canada's Most Powerful Women : Top 100™.

## **Marie-Claude Prémont**

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et du Barreau du Québec, Marie-Claude Prémont détient un doctorat en droit de l'Université Laval. Ses domaines de recherche et d'enseignement se concentrent sur le monde municipal et des soins de santé. Professeure à la Faculté de droit de l'Université McGill pendant douze ans, elle s'est jointe depuis juin 2007 à l'École nationale d'administration publique (ENAP) où elle poursuit ses recherches et son enseignement en matière d'administration publique sur la scène locale et régionale ainsi que dans le domaine des soins de santé.

## **Marc-Urbain Proulx**

Professeur en économie régionale à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Marc-Urbain Proulx possède à son actif plusieurs articles publiés dans des revues scientifiques internationales ainsi que quelques ouvrages de nature scientifique ou académique, notamment « L'Économie des Territoires du Québec », P.U.Q, 2002. Il œuvre en outre au développement de son domaine de spécialisation en étant : directeur scientifique de plusieurs étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles ; coordonnateur de plusieurs projets de recherche fondamentale ou appliquée ; membre de comités de rédaction de revues savantes ; directeur de la revue *Organisations et Territoires* qui se spécialise dans la vulgarisation scientifique ; éditeur de plusieurs ouvrages collectifs ; coordonnateur de la collection sciences régionales aux Presses de l'Université du Québec ; organisateur de colloques et séminaires ; membres de plusieurs associations scientifiques internationales ; et chroniqueur ponctuel dans les grands médias. Il représente aussi son université comme conseiller et expert auprès d'organisations locales, régionales, nationales et internationales.

M. Proulx anime actuellement, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la réflexion collective de nature prospective « Vision 2025 » par l'entremise d'une série d'événements de mise en interaction des acteurs locaux et régionaux. Dans cette veine, il a publié en 2007 l'essai scientifique intitulé « Vision 2025 : le Saguenay-Lac-Saint-Jean face à son avenir ».

## **Dimitri Roussopoulos**

Dimitri Roussopoulos a fait des études en sciences politique et économique dans des universités montréalaises et des études supérieures en économie à la *London School of Economics and Political Sciences*.

Il milite depuis la fin des années 1950 dans le mouvement pour le désarmement nucléaire et le mouvement pacifiste aussi bien au niveau local, national qu'international. Il a fondé la revue *Our Generation* (1961-1992) consacrée à la recherche sur la paix. Il en fut le premier rédacteur en chef de même que du mensuel

*Sanity*. Il a aussi créé les éditions *Black Rose Books* et a cofondé *Les Éditions Écosociété*. Auteur prolifique, conférencier et éditeur, il a publié une quinzaine de livres sur des sujets variés. Organisateur communautaire engagé, M. Roussopoulos a cofondé le plus important complexe d'habitation coopératif en Amérique du Nord, le projet Milton Parc. Il a été l'initiateur de plusieurs réformes municipales à l'échelle du quartier et de la ville, notamment en lançant, en 2001, les Sommets citoyens de Montréal. Quatre Sommets citoyens ont été tenus jusqu'à présent. C'est au cours du deuxième que fut proposée l'idée d'une Charte montréalaise des droits des citoyens. Un cinquième Sommet est prévu pour juin 2009.

En 1996, il a créé, conjointement avec d'autres militants communautaires le Centre d'écologie urbaine de Montréal [CEUM] et en a occupé la présidence jusqu'en 2006. Parallèlement, il a dirigé pendant 10 ans le journal communautaire de l'organisme, *Place Publique* (tirage : 35,000 copies).

Depuis sept ans, M. Roussopoulos assume la présidence du Chantier sur la démocratie de la Ville de Montréal, un groupe de travail formé de représentants de la société civile et de quelques fonctionnaires. Ce groupe est à l'origine d'un certain nombre d'importantes réformes municipales, y compris la Charte des droits et responsabilités, qui a obtenu une reconnaissance internationale ainsi que d'une politique énonçant les directives à suivre lors des consultations publiques menées par les instances municipales.

Il poursuit son engagement à l'intérieur du Groupe de travail sur la démocratie municipale et la citoyenneté (GTDMC) et se consacre présentement à la rédaction d'un nouveau livre, *The Rise of Cities*, une étude comparative de plusieurs grandes villes nord-américaines, dont Montréal.

## **L'animateur des tables rondes : Jean-Sébastien Dufresne**

Jean-Sébastien Dufresne, 26 ans, a remporté, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les honneurs du 10<sup>e</sup> gala Forces Avenir qui vise à reconnaître et à promouvoir l'engagement étudiant. Cet honneur lui a permis d'être récipiendaire d'une bourse de 15 000\$. Il a été choisi personnalité de la semaine par *La Presse* et Radio-Canada, le 12 octobre. Il a déjà reçu le prix Hommage Bénévolat Québec et le prix humanitaire Terry Fox. L'an dernier il a agi comme président du Forum Jeunesse de la région de Montréal. Il est aussi membre de la Coalition pour un Québec des régions.

Né à Sept-Îles, étudiant libre à l'Université du Québec à Montréal, M. Dufresne a fait un séjour au Mali en Afrique avec l'organisme Jeunesse Canada Monde en 2002. Suite à cette expérience qui l'a transformé, il a mis sur pied le Réseau citoyen de solidarité Iciéla qui réunit des groupes de citoyens d'ici et d'autres pays comme le Mali, le Guatemala, l'Uruguay, l'Argentine, le Congo, le Burkina Faso, le Maroc, la France, la Slovénie et la Belgique. C'est un pont que l'organisme établit par des jumelages, ateliers, cafés rencontres et vidéoconférences.

Résolu à promouvoir l'engagement citoyen et la diversité culturelle, ce jeune leader *«se distingue aussi par ses talents d'entrepreneur social, d'organisateur, d'animateur et d'intervenant communautaire. Il est doué d'une grande capacité d'analyse, de réflexion et de vulgarisation»* a dit à son sujet Gérald Larose, professeur chercheur à l'UQÀM. Une phrase peut résumer la philosophie de M. Dufresne : *«Beaucoup de petites choses, par beaucoup de petites gens, en beaucoup de petits lieux peuvent bouleverser la face du monde.»*

## Horaire de la journée

9h00-9h15 Mot de bienvenue  
9h15-9h30 Présentation de la thématique du colloque

*Montréal, métropole du Québec* (Table ronde animée par Jean-Sébastien Dufresne)

9h30-10h15 Panellistes (\*)

- **Marie-Claude Prémont**, professeure de droit à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP)
- **Louis Bernard**, ex-secrétaire général du Gouvernement du Québec

10h15-10h30 Pause

10h30-11h15 Panellistes

- **Dimitri Roussopoulos**, président du Chantier sur la démocratie de Montréal
- **Gaétan Châteauneuf**, président du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

11h15-12h00 Échanges avec le public

12h00-13h30 Dîner libre

*Rétablir le contact entre Montréal et les régions* (Table ronde animée par Jean-Sébastien Dufresne)

13h30-14h15 Panellistes

- **Isabelle Hudon**, présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- **Marc-Urbain Proulx**, professeur en économie régionale à l'Université du Québec à Chicoutimi

14h15-14h30 Présentation de la Coalition pour un Québec des régions

14h30-14h45 Pause

14h45-15h30 Panellistes

- **Gérard Beaudet**, directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Danielle Bellange**, conseillère municipale à Saint-Placide et coordonnatrice du Réseau national sur la démocratie municipale

15h30-16h1 Échanges avec le public

16h15-16h30 Mot de la fin de Claude Béland

(\*) Vous trouverez une courte présentation de nos panellistes et de notre animateur aux pages 11 et suivantes.